

**METZ, le 26 novembre 2009**

**23**

**R A P P O R T**

**OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DU SYNDICAT  
MIXTE DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE LORRAINE.**

Le Syndicat Mixte de l'Orchestre National de Lorraine a sollicité la mise à disposition d'un agent municipal afin d'assurer les fonctions de Directeur Administratif à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Une convention est proposée aux membres du Conseil Municipal, dans le cadre d'une mise à disposition de cet agent à titre payant, au bénéfice du Syndicat Mixte de l'Orchestre National de Lorraine.

La motion est en conséquence.

## **MOTION**

### **OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE LORRAINE.**

Le Conseil Municipal,  
La Commission compétente entendue,

**VU** l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

**CONSIDERANT** les relations étroites existant entre le Syndicat Mixte de l'Orchestre National de Lorraine et la Ville de Metz, qui par ailleurs en est membre ;

**CONSIDERANT** que l'agent concerné ainsi que l'administration d'accueil ont émis un accord de principe sur le projet de convention envisagé ;

### **DECIDE**

- **D'autoriser** la conclusion d'une convention entre la Ville de Metz et Le Syndicat Mixte de l'Orchestre National de Lorraine, pour assurer les fonctions d'administrateur général ;
- **D'accorder** cette mise à disposition sous réserve que le Syndicat Mixte de l'Orchestre National de Lorraine ou tout autre structure pouvant s'y substituer assure le remboursement des frais de personnel correspondants ;
- **De fixer** la durée de cette mise à disposition à un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, sans pouvoir excéder trois ans.

### **AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette mise à disposition.

Pour le Maire :  
L'Adjointe Déléguée :

Anne FRITSCH -RENARD